



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION SELON LE RÈGLEMENT RELATIF AUX DEMANDES DE
DÉMOLITION D'IMMEUBLES PORTANT LE NUMÉRO 442-2023

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, de ce qui suit :

QUE lors de la séance du comité de démolition qui se tiendra le mardi, 3 septembre 2024, à compter de 19 h 30, le Comité doit statuer sur une demande de démolition conformément au *Règlement 442-2023 régissant la démolition d'immeuble*, pour un des bâtiments accessoires sur la propriété sise au 18, chemin du Trait-Carré à Saint-Joachim connue sous le lot 3 814 396 du cadastre du Québec. La demande vise à permettre la démolition d'un bâtiment accessoire vétuste conformément aux dispositions de la réglementation municipale d'urbanisme.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité, selon le cas.

Donné à Saint-Joachim, ce 24^e jour du mois d'août 2024.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 24 août 2024 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 24^e jour du mois d'août 2024.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier